



28-2023

**Extrait du Registre  
Des délibérations  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE  
N°12  
Séance du 14 mars 2023**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 13**

**Absents excusés : 1 et 1 en cours de conseil.**

L'an deux mil vingt-deux, le 14 mars 2023, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

**Date de convocation du conseil municipal : le 10 mars 2023**

**Présents :** Odile PINTURIER, Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Frédéric MILLET, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Didier MASSACRIER. Sandrine MARECHET, Christophe VACHERON ; Isabelle BRUNEL., Julien DELHEUR, Elisabeth LAFANECHERE

**Absents excusés :** Serge LOMBARDIN (pouvoir à Frédéric MILLET)

**Secrétaire de séance :** Sandrine MARECHET

**Objet :** Fonds de soutien Lfa : demande de fonds de concours

**M. le maire informe :**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 novembre 2022 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de Loire Forez agglomération au titre du fonds de soutien aux investissements communaux mis en œuvre pour la période 2023-2025,

Considérant que la commune de saint Georges Haute Ville souhaite la *Rénovation* et l'extension d'un point multiservices avec création d'une auberge et de logements ainsi que l'aménagement des espaces publics, dans une logique de revitalisation du centre bourg.

de la commune de St Georges Haute Ville et que ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre de l'enveloppe de 1 715 000 € mise en place par LFA dans le cadre du fonds de soutien, il est envisagé de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à Loire Forez agglomération.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement prévisionnel joint en annexe,

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 Voix pour 14 exprimées,

Sollicite un fonds de concours à Loire Forez agglomération au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux (enveloppe n° 3) en vue de participer au financement de souhaite la Rénovation et l'extension d'un point multiservices avec création d'une auberge et de logements ainsi que l'aménagement des espaces publics, dans une logique de revitalisation du centre bourg , à hauteur de 135 085 € maximum (montant du fonds de concours).

Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

*Ont signé, au registre, les membres présents.*

Le Maire, Frédéric MILLET,



Transmis au représentant de l'Etat le : 17 /03/2023

La secrétaire, Sandrine MARECHET

*Le maire atteste que la présente délibération sera*

*Publiée et mise en ligne à compter du 21/03/2023*